

▼ **SOUTIEN À LA CRÉATION**

Artistes

Soutien à une recherche/production artistique

Conditions d'attribution du soutien à une recherche/production artistique :

Le soutien à une recherche/production artistique du Centre national des arts plastiques (Cnap) s'adresse aux artistes dont la démarche s'inscrit dans un cadre professionnel. Cette démarche doit être validée par des expositions dans des galeries ou des lieux de diffusion de l'art contemporain.

Il est destiné à aider un artiste à réaliser un projet, depuis sa phase exploratoire de recherche jusqu'à la production de la ou des œuvres qui en seraient éventuellement issues.

Son montant est forfaitaire : 4 000 €, 8 000 € ou 12 000 €.

Attribution du soutien

Les demandes sont instruites par le service du soutien à la création, puis examinées par les membres de la commission. Composée de membres de droit et de personnalités qualifiées dans le domaine de l'art contemporain (écoles supérieures d'art, centres d'art, musées, fonds régionaux d'art contemporain, etc.), elle se réunit une fois par an.

Après examen des demandes et délibérations, la commission nationale consultative formule un avis sur chaque projet. Pour les demandes ayant reçu un avis favorable, elle propose au directeur du Cnap l'attribution d'un soutien financier. La commission peut également proposer l'ajournement ou l'irrecevabilité d'une demande.

Le directeur du Cnap décide de l'exécution de ces propositions et fixe le montant du soutien financier attribué.

Domaines concernés

Arts décoratifs, création sonore, design, design graphique, dessin, estampe, gravure, installation, nouveaux médias, peinture, performance, photographie, sculpture, vidéo.

Il est à noter que le ministère des Affaires étrangères, par l'intermédiaire de l'Institut français, propose des bourses et des aides destinées à offrir aux créateurs la possibilité de confronter et d'échanger expériences et pratiques artistiques à l'étranger.

Il existe également de nombreuses résidences d'artistes ainsi que des bourses et aides à la création décernées par des fondations ou des organismes privés. Retrouvez toutes les informations relatives aux résidences en France dans notre publication 196 résidences en France disponible en téléchargement sur notre site.

Soutien à une recherche/production artistique en 2015

139 000 € de budget

16 aides attribuées

Adresse d'envoi/de dépôt du dossier

Centre national des arts plastiques
1, place de la Pyramide
Tour Atlantique
92911 Paris-La Défense
France

Contact

Magali Fradin
Téléphone : +33 (0)1 46 93 99 71

magali.fradin@culture.gouv.fr

FORMULAIRE

***Pour plus d'information, veuillez consulter le site du CNAP
CNAP.fr***

Soutien exceptionnel

Conditions d'attribution du soutien exceptionnel aux artistes

Le soutien exceptionnel aux artistes du Centre national des arts plastiques est une aide de secours ponctuelle.

Il est réservé aux artistes résidant en France qui rencontrent des difficultés financières ponctuelles ne permettant plus au demandeur d'exercer son activité artistique de manière professionnelle et constante.

Le soutien exceptionnel aux artistes n'est pas une aide à la production ni à l'achat de matériel, pour lequel existe un autre dispositif : l'allocation d'installation pour des travaux d'aménagement et l'achat de matériel, attribuée sur procédure déconcentrée par les Directions régionales des affaires culturelles (contacter le conseiller pour les arts plastiques de votre Drac).

L'attribution du soutien exceptionnel aux artistes est proposée par une commission qui se réunit quatre fois par an. Elle est composée de trois membres de droit, de quatre représentants d'organisations professionnelles et syndicats d'artistes, d'un artiste et d'une personnalité qualifiée dans le suivi professionnel des artistes, désignés sur décision du directeur du Cnap.

Le montant du soutien est fixé à 1 000 €.

Soutien exceptionnel aux artistes en 2014

103 000 € de budget

103 aides attribuées sur 210 demandes examinées

Adresse d'envoi/de dépôt du dossier

Centre national des arts plastiques
1, place de la Pyramide
Tour Atlantique
92911 Paris-La Défense
France

Contact

Magali Fradin

Téléphone : +33 (0)1 46 93 99 71

magali.fradin@culture.gouv.fr

FORMULAIRE

**Pour plus d'information, veuillez consulter le site du CNAAP
CNAAP.fr**